



Nuisance sonore distance aérothermie

Par **ecarlante**, le 11/03/2011 à 18:27

Bonjour,

mon voisin ,a poser ses ventilateurs pour son aérothermie a 3m de la clôture quand nous sommes dehors et qu'il marche on dirait un camion frigorifique ,cela devient insupportable en plus elle fait également la clim l'été alors là je ne peux pas ouvrir mes fenêtres que puis-je faire il y a-t-il des distances à respecter ,peut-il changer l'emplacement de ses ventilateurs

en plus il a une antenne de 13 mètres sur son garage les ondes me donnent des maux de tête j'aimerais qu'il l'enlève car elle ne sert plus à rien en plus il n'a jamais demandé l'autorisation pour la mettre cela fait 30 ans qu'il est en infraction merci de me répondre

Par **mimi493**, le 11/03/2011 à 20:46

Faites faire un constat par les agents municipaux du bruit de l'équipement et ensuite, exigez par LRAR qu'il l'enlève ou vous intenterez une procédure pour trouble anormal du voisinage.

Prévenez aussi le maire pour l'antenne radio si elle est dans l'illégalité